

Vendredi 19 octobre 2018

CONFÉRENCE DE PRESSE

L'ORGANISATION DE PROXIMITÉ DE L'ACTION SOCIALE EN CHARENTE-MARITIME

Suivie de l'inauguration de

LA MAISON DE LA CHARENTE-MARITIME DES VALS DE SAINTONGE

Saint Jean d'Angély – 12 rue Louis Audouin-Dubreuil



SOMMAIRE

Page 2

À propos de la Maison de la Charente-Maritime des Vals de Saintonge et des travaux inaugurés.

Page 3

Le Département organise l'action sociale au plus près des Charentais-Maritimes.

Page 4

Le Service Départemental de l'Action Sociale.

Page 5

L'insertion et l'emploi & L'habitat et le logement.

Page 6

La Protection Maternelle et Infantile.

Page 7

La Prévention et protection de l'enfance.

Page 8&9

Actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Page 9

Le Schéma Départemental de l'Autonomie.

Page 10

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) & L'accueil familial.

LA MAISON DE LA CHARENTE-MARITIME DES VALS DE SAINTONGE ET LES TRAVAUX INAUGURÉS

La Délégation territoriale de Saint-Jean-d'Angély dispose de 60 agents pour assurer ses missions d'action sociale. Son siège est à Saint-Jean d'Angély, elle compte également 2 antennes (*Matha, Saint-Savinien*) et 7 lieux de proximité (*Beauvais-sur-Matha, Néré, Aulnay, Villeneuve-La-Comtesse, Bernay-Saint-Martin, Tonnay-Boutonne, Saint Hilaire de Villefranche*).

À PROPOS DE L'ACTIVITÉ

En date du 31 septembre 2018, 778 personnes ont sollicité le service départemental d'action sociale de la délégation territoriale des vals de Saintonge, dont 611 ont été reçus par le pôle accueil et 167 ont bénéficié d'un accompagnement individualisé.

♦ SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Délégation Territoriale
Saintes - Vals de Saintonge
Site de Saint-Jean-d'Angély
8, rue Louis Audouin-Dubreuil
17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
Tél. 05 46 32 1156

♦ ANTENNE DE MATHA

Place du Docteur Pouget
17160 MATHA
Tél. 05 46 58 53 84

♦ ANTENNE DE SAINT-SAVINIEN

2 B rue du Souvenir
17350 Saint-Savinien
Tél. 05 46 96 53 00

Permanences

Sur rendez-vous uniquement
au 05 46 26 29 41



À PROPOS DES TRAVAUX RÉALISÉS

Les locaux de la Délégation sont issus d'une propriété bâtie ancienne. L'évolution des missions menées par les agents de la Délégation nécessitait des locaux mieux adaptés pour proposer un accueil de meilleure qualité au public et dans le respect du cadre réglementaire en vigueur. La Délégation territoriale, hors locaux de la PMI situés dans un bâtiment annexe, représente une surface utile totale de 1 097 m² compris les circulations.

Des travaux pour la réfection intérieure d'une partie des bureaux de l'étage, ont été réalisés en interne courant 2016 puis les principaux travaux se sont déroulés de janvier 2017 à fin septembre 2017.

Depuis le printemps 2018, des travaux suivis en interne par le service technique du département ont permis de finaliser le projet (*nouvel éclairage extérieur, réfection des volets ... etc*).

Une dernière phase de travaux nécessitant des autorisations auprès de l'Architecte des Bâtiments de France est prévue en 2019 pour le ravalement des façades.

Le coût total de l'opération comprenant les travaux réalisés en interne et ceux conduits par le Maître d'œuvre monsieur Christophe Dumet (Cabinet architecte GDV de La Rochelle) représente 714 593 € TTC. Le budget concernant le ravalement des façades est estimé à 90 000 € TTC.

LE DÉPARTEMENT ORGANISE L'ACTION SOCIALE AU PLUS PRÈS DES CHARENTAIS-MARITIMES

Dès 1997, le Département de la Charente-Maritime fait le choix de déconcentrer un certain nombre de ses missions dans le domaine social pour se rapprocher des Charentais-maritimes. Pour cela, il crée des Délégations Territoriales réparties sur tout le département. Ce dispositif, particulièrement original à l'époque, a depuis été repris maintes fois par d'autres départements. **Cette organisation permet de gérer de nombreuses missions individuelles au quotidien et au plus près du public.** Elle est l'illustration des valeurs chères au Département de la Charente-Maritime : Proximité et Service public.

Depuis la Loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales, les Départements sont aujourd'hui "Chef de file" de l'action sociale et médico-sociale. **Leurs compétences s'étendent de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, l'aide aux personnes âgées, l'aide à l'enfance et l'aide aux personnes handicapées.** Le service public Départemental dit "service social" est confié au Département depuis les lois de décentralisation de 1983.

Au sein du Département de la Charente-Maritime, **les trois "piliers de l'action sociale" sont réunis dans le Pôle des Solidarités Sociales :**

- La Direction de l'Autonomie.
- La Direction de l'Enfance et de la Famille.
- La Direction de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion.

Ces missions d'action sociale sont assurées au plus près des usagers de manière déconcentrée via des Délégations Territoriales réparties sur 4 grands territoires :

- La Délégation Territoriale Rochelle-Ré Aunis Atlantique,
- La Délégation Territoriale Rochefort Aunis-Sud Marennes-Oléron,
- La Délégation Territoriale Saintes et Vals-de-Saintonge,
- La Délégation Territoriale Royan Atlantique et Haute-Saintonge.

Chaque Délégation Territoriale est composée de :

- Une équipe Autonomie.
- Une équipe de Protection Maternelle et Infantile.
- Une équipe Aide Sociale à l'Enfance.
- Une équipe du Service Départemental d'Action Sociale.

CHIFFRES CLÉS

Les effectifs des services départementaux du pôle des solidarités sociales sont de **820 personnels médico-sociaux, personnels administratifs et techniques**. Le Département propose **115 lieux d'accueil** : 6 sièges de Délégation Territoriale, 14 antennes et 95 lieux d'accueil de proximité.



LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE

Les équipes du Service Départemental de l'Action Sociale regroupent des professionnels de compétences et de formations complémentaires : cadres, assistants sociaux polyvalents, travailleurs sociaux spécialisés RSA... Cette pluridisciplinarité permet de répondre au mieux aux attentes des usagers. Les interventions du Service Départemental de l'Action Sociale ont principalement vocation à mettre en œuvre les politiques publiques de solidarité.

Certaines interventions sont liées aux compétences obligatoires confiées aux Départements par la loi tandis que d'autres sont liées à des actions facultatives du Département de la Charente-Maritime.

- L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés. Cette mission est très impactée par le désengagement des partenaires locaux ainsi que la fermeture de leurs permanences.
- L'enfance-famille.
- L'insertion.
- L'accès et maintien dans le logement.
- L'accompagnement budgétaire et social.
- L'autonomie.

À PROPOS DU PUBLIC S'ADRESSANT AU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIAL (SDAS)

Conformément à la loi, le service départemental d'action sociale accueille l'ensemble des personnes qui se présentent en Délégation Territoriale (*au siège, en antenne ou en permanence*). Cet accueil n'induit pas une intervention sociale immédiate ou systématique mais une évaluation de la demande et de la dimension d'urgence de la situation.

Certains publics vulnérables relèvent d'une urgence sociale (*famille ou usager dont la sécurité est mise en péril*). Dans ce cas, le SDAS intervient, avec les partenaires concernés par la situation, dans les meilleurs délais.

En dehors de ces situations d'urgence, le service départemental s'adresse prioritairement aux personnes dont la demande relève des compétences du Département ou concerne un dispositif géré par le Département.

UNE ORGANISATION EN DEUX PÔLES (*composés de travailleurs sociaux et de secrétaires médico-sociales*)

Le pôle accueil

- Apporter rapidement une première réponse à l'utilisateur,
- Proposer une évaluation de la situation avec les réponses possibles.

L'amplitude des temps d'ouverture au public permet une bonne réactivité. Le principe est que toute personne qui se présente, même sans rendez-vous, peut être reçue et trouver un premier niveau de réponse. En dehors des demandes urgentes le délai de prise de rendez-vous est en moyenne de 8 jours.

Le Pôle Accompagnement

- Développer l'autonomie de la personne.

Les professionnelles de ces équipes proposent des accompagnements individuels.

À PROPOS DE L'ACTIVITÉ

En moyenne par mois en 2018 :

10 724 personnes ont été accueillies sur les sites des services départementaux d'action sociale dont 6 236 personnes reçues dans la cadre de l'accueil et 4 488 personnes reçues dans la cadre de l'accompagnement social.

L'INSERTION ET L'EMPLOI



Le dispositif mis en place par le Département pour les bénéficiaires du rSa comprend en plus du revenu mensuel, un accompagnement socio professionnel pour retrouver une activité professionnelle.

À noter que le nombre d'allocataires reste stable depuis 2016, soit environ 15 000 allocataires du revenu de Solidarité active.

L'insertion par activité par l'économie est soutenue par le département :

Organisation de Forums ciblés : Forum de l'emploi saisonnier été et hiver, forum de l'emploi saisonnier en ostréiculture, viticulture ...

Chantiers et entreprises d'insertion :

Exemples sur le Canton de Saint-Jean-d'Angély, AI de l'Antenne à Matha, EIVA à Matha, SIE Vals de Saintonge à Bignay et les restaurants du cœur à Asnières-la-Giraud.

CHIFFRES CLÉS

Budget consacré à l'insertion :

7 millions pour les actions d'insertion et 6 millions pour le financement des contrats aidés.

Budget consacré à l'allocation du RSA : 92 millions (17 280 bénéficiaires)

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

Le Département apporte aux Charentais-Maritimes des aides financières pour l'accès au logement (*Dépôt de garantie, frais d'agence, 1^{er} loyer..*), le **paiement des factures d'énergie**, d'eau ou de téléphone, mais aussi pour **se maintenir dans un logement** (*impayés de loyer, assurance habitation*). Un accompagnement social spécifique peut également être proposé aux ménages.

En 2017, 500 familles de Charente-Maritime ont bénéficié d'un accompagnement social lié au logement. Le budget annuel du Fond de Solidarité au Logement (FSL) s'élève à 3 millions.



CHIFFRES CLÉS SUR LA DÉLÉGATION VALS DE SAINTONGE

Pour ce territoire en 2017, 789 dossiers de demandes d'aide financière ont été déposées au titre du Fond de Solidarité et 80 mesures d'accompagnement lié au logement et ou budgétaires ont été proposées en faveur de ménages de la délégation territoriale. Dans le cadre des actions de prévention des expulsions, 95 enquêtes sociales ont été réalisées par les équipes de la délégation territoriale.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Le service de la Protection Maternelle et Infantile organise :

- Des consultations prénatales et postnatales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes.
- Des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans, notamment dans les écoles maternelles.
- Des activités de planification familiale et d'éducation familiale.
- Des actions médico-sociales préventives à domicile pour les femmes enceintes et les enfants de moins de six ans requérant une attention particulière, assurées à la demande ou avec l'accord des intéressés, en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés.
- Le recueil d'informations en épidémiologie et en santé publique, ainsi que le traitement de ces informations.
- L'agrément, le suivi et le contrôle des assistants maternels et familiaux.
- Des actions de formations destinées à aider les assistants maternels accueillant des mineurs à titre non permanent dans leurs tâches éducatives.

Il donne un avis ou autoriser l'ouverture des établissements d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans, en assure le contrôle et le suivi.

EXEMPLE ... ACTIVITÉ DE LA PMI DE LA DÉLÉGATION TERRITORIALE DES VALS DE SAINTONGE

L'équipe de PMI de la Délégation des Vals de Saintonge est composée d'un médecin, d'une sage-femme, de quatre infirmières ou infirmières-puéricultrices, et d'une secrétaire. Il existe cinq lieux de consultations : Saint-Jean d'Angély, Aulnay, Matha, Tonnay-Boutonne et Saint-Savinien.

Consultations :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'équipe a rencontré 65 femmes enceintes représentant 14 entretiens prénataux précoces (au 4^{ème} mois de la grossesse) et 155 rencontres à domicile ou dans les lieux de consultations. 756 consultations médicales ou de puériculture ont eu lieu et trois actions collectives sur le territoire qui représentent 34 séances et 181 participants.

Bilan de santé des enfants de 4 ans dans les écoles maternelles :

446 enfants soit 92,5% des inscrits auprès de 30 écoles du secteur de la Délégation Territoriale.

Mission de planification familiale et d'éducation familiale :

Il existe 6 Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) dans le département : 3 en gestion directe et 3 en gestion hospitalière dont celui de Saint-Jean d'Angély. Outre, les consultations au sein du centre, 35 actions collectives ont été menées dans les collèges, les lycées et l'Institut Médico-Educatif La Vigerie et à la Maison Familiale Rurale de Matha.

Modes d'accueils de jeunes enfants :

Dans le département	Délégation territoriale de Vals de Saintonge
3743 assistants maternels	304 Assistants Maternels
34 Maisons d'Assistants Maternels (MAM)	2 Maisons d'Assistants Maternels (MAM)
38 Relais d'Assistants Maternels (RAM)	4 Relais d'Assistants Maternels (RAM)

POUR INFO

Il existe un Fonds d'Aide aux Jeunes qui permet aux 18-25 ans en difficulté de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien financier

	Département	DT Vals de Saintonge
Allocations	438 soit 57 726 €	26 soit 3 366 €
Permis de conduire	22 soit 24 528 €	3 soit 3 375 €
Secours d'urgence	130 soit 12 243 €	5 soit 515 €

LA PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE



La mission de prévention et protection de l'enfance est organisée de manière fortement déconcentrée depuis 1998 dans les Délégations Territoriales. Ces activités sont assurées par les professionnels du service départemental d'action sociale du service, du service de PMI et du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En vertu de l'article L 225-2 du code de l'action sociale et des familles, le Département délivre l'agrément en vue d'adoption. De plus, une de ses missions consiste à préparer les projets d'adoption des Pupilles de l'État.

Le Département procède à l'autorisation, le contrôle et la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que des lieux de vie et d'accueil relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les missions du service de l'aide sociale à l'enfance sont :

- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.
- Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.
- Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs en difficulté.
- Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation.
- Mener des actions de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et organiser le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités et participer à la protection de ceux-ci.

PRÉVENTION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aide à domicile, qui peut prendre la forme d'aides financières ou éducatives, a pour objectif le maintien de l'enfant dans sa famille.

	Dans le département	Sur la Délégation des Vals de Saintonge
Allocations mensuelles	1 394 paiements soit 412 685 €	360 paiements soit 101 899€
Secours d'urgence	372 paiements soit 33 368 €	109 paiements soit 10 568 €

Pour ce qui concerne les actions éducatives à domicile, elles sont soit administratives (*Aide Éducative à Domicile*), soit judiciaires (*Actions Educatives en Milieu Ouvert : AEMO*).

	Dans le département	Sur la Délégation des Vals de Saintonge
AED	334	55
AEMO	831	101

PROTECTION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, 2 168 informations préoccupantes concernant des enfants en danger ou en risque de l'être ont été enregistrées EN Charente-Maritime. 1 218 informations préoccupantes ont fait l'objet d'une évaluation par des travailleurs sociaux des Délégations territoriales.

Au 31 décembre 2017, 1 452 enfants étaient confiés au Département de la Charente-Maritime (*hors placements directs et hors MNA*). Le nombre total d'enfants accueillis dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance était de 1 556 en comptabilisant les placements directs décidés par le juge des enfants (*hors MNA*). **Le Budget 2018 de la protection de l'enfance s'élève à 70,4 millions**

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'essentiel des compétences confiées aux Départements concerne deux grands domaines :

- L'attribution de prestations en espèces ou en nature aux personnes remplissant les conditions d'admission.
- L'encadrement légal des établissements et services sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur de ces populations.

La mise en œuvre de ces dispositifs est réalisée avec les moyens suivants :

- Accueil, information et orientation des usagers, notamment avec les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC),
- Instruction de leurs demandes d'aide sociale, décisions d'attribution et gestion des contentieux,
- Développement et adaptation des équipements, prise en charge des frais de séjour et financement des structures, coordination des interventions, contrôle du service rendu,
- Déploiement d'actions de prévention de la perte d'autonomie,
- Evaluation des besoins de financement et gestion comptable des prestations en dépenses et en recettes.

CHIFFRES CLÉS AU 30 SEPTEMBRE 2018 EN CHARENTE-MARITIME

Personnes âgées

- 15 931 bénéficiaires d'une prestation.
- 15 064 bénéficiaires APA.

Pour un budget 2018 de 99,5 M€

Personnes handicapées

- 5 781 bénéficiaires d'une prestation (dont 3 401 dont au titre de la PCH)
- 544 dont 307 bénéficiaires au titre de la PCH pour la Délégation des Vals de Saintonge

Pour un budget 2018 de 101,5 M€



► FOCUS PERSONNES ÂGÉES

La Charente-Maritime se caractérise par un nombre de personnes âgées plus élevé que dans la Région : Une proportion de personnes âgées de plus de 60 ans et plus fortement supérieure à la moyenne française (32% contre 25%). Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes devrait subir également une augmentation de 45% en 2030. **Il est constaté que la part de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est en augmentation.**

Les équipements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées en Charente-Maritime :

- 103 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (8 660 lits et places autorisés).
- 4 unités de soins de longue durée avec 237 lits.
- 21 résidences-autonomie avec 1 047 lits.
- 7 petites unités de vie avec 121 lits.
- 9 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

- **434 actions financées en 2017** auprès de 18 résidences-autonomie et de 68 opérateurs pour un total de 860 000 €.
- **8 596 personnes âgées de plus de 60 ans ont bénéficié de ces actions de prévention** autour du lien social, du développement d'activités physiques et d'ateliers mémoire, du bien-être et de l'estime de soi, de la nutrition, de l'accès aux droits, de la sécurité routière...

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Suite

► FOCUS PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

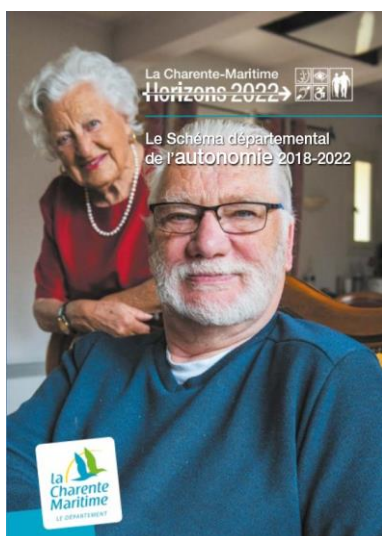
Il est constaté une augmentation des demandes déposées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (+35% entre 2011 et 2016). Le nombre des bénéficiaires de la PCH est supérieur à la moyenne régionale et nationale.

Les équipements sociaux et médico-sociaux pour personnes handicapées :

- 15 foyers d'hébergement d'Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) avec 371 lits.
- 23 foyers occupationnels avec 778 lits et places.
- 9 foyers d'accueil médicalisé (FAM) avec 214 lits et places.
- 15 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) avec 448 places.
- 5 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés avec 123 places.
- 5 maisons de retraite spécialisées pour personnes handicapées vieillissantes avec 72 lits.
- 4 EHPAD spécialisés avec 96 lits.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

Le schéma départemental de l'autonomie 2018-2022 a été adopté par l'Assemblée Départementale le 30 mars 2018. Il détermine la politique départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Il s'articule autour de trois axes thématiques :



Bien vivre à domicile :

- Mieux soutenir les aidants.
- Mettre en œuvre une nouvelle politique de l'aide à domicile plus simple, plus claire et plus juste.
- Encourager le maintien et l'inclusion dans la société.

Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement :

- Développer de nouvelles solutions d'accueil innovantes et souples.
- Poursuivre le développement de l'accueil familial.
- Favoriser la fluidité des parcours pour les personnes handicapées.
- Poursuivre l'adaptation des équipements et des établissements.

Développer des synergies propices à l'installation d'une culture de l'autonomie :

- Améliorer la lisibilité et l'articulation des dispositifs.
- Renforcer l'information et la coordination des parcours individuels.
- Développer la culture de l'accompagnement à l'autonomie.

LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

En 2017, les services prestataire d'aide à domicile intervenant en Charente-Maritime ont réalisé auprès des personnes âgées et handicapées 2 millions d'heures financées par le Département.

Principales orientations de la politique départementale de Services d'Aide à Domicile :

- Cibler le soutien départemental sur 10 services, habilités à l'aide sociale départementale, sous Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), réalisant chacun plus de 100 000 heures.
- Maintenir un accompagnement des autres services, dans le cadre d'une nouvelle convention pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), sans habilitation à l'aide sociale générale.
- Instaurer un tarif identique pour une même prestation (APA, PCH) soit depuis le 1^{er} avril 2018, 22€ par heure pour les SAAD sous CPOM et 20,50€ par heure pour les SAAD hors CPOM.
- Conclusion d'une convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relative au fonds d'appui aux bonnes pratiques de l'aide à domicile (professionnalisation, modernisation, formation ...).

Le Département poursuit le déploiement de la plateforme de télégestion et de télétransmission à l'ensemble des services prestataires.

L'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial, particulièrement développé en Charente-Maritime, constitue une possibilité d'hébergement très appréciée par les personnes âgées et handicapées ne souhaitant ou ne pouvant plus rester dans leur logement.

Le Département de la Charente-Maritime est le 3^{ème} département comptant le plus d'accueillants familiaux agréés en France
(1^{er} Département : La Réunion, 2^{ème} Département : le Nord)

À ce jour, on dénombre 367 accueillants familiaux agréés en Charente-Maritime pour une capacité de 718 places :

- 166 accueillants familiaux pour personnes âgées proposant une offre d'accueil de 351 places,
- 201 accueillants familiaux pour personnes handicapées proposant une offre d'accueil de 367 places.

Depuis de nombreuses années, le Département de la Charente-Maritime soutient l'accueil familial et souhaite développer ce mode d'accueil créateur d'emplois et de solidarité.

